

**L'OUVERTURE DU  
SECRETARIAT DE  
LA MAIRIE EST  
SUSPENDU.**

03.22.43.26.16

(possibilité de laisser un  
message)

[m.caridroit@amiens-  
metropole.com](mailto:m.caridroit@amiens-metropole.com)

[blandurel@ville-  
poulainville.fr](mailto:blandurel@ville-poulainville.fr)

**L'AGENCE POSTALE  
EST FERMÉE JUSQU'À  
NOUVEL ORDRE**

*Au nom du Conseil Municipal, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée dans un contexte aussi difficile que celui que nous vivons tous actuellement.*

*Je remercie également les conseillers pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés.*

*Ensemble, nous mettrons toute notre compétence et notre disponibilité au service des habitants et dans l'intérêt de Poulainville.*

*Claude VITRY*

### **PERSONNES ISOLEES**

Si vous connaissez des personnes âgées isolées, merci de téléphoner au 03.22.43.26.16



# Le Poulainvillois

## Réunion d'installation du conseil municipal dans des circonstances exceptionnelles.

Selon l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la première réunion doit se tenir au plus tôt le 20 mars et au plus tard le 22 mars pour les élections municipales acquises le 15 mars 2020.

Afin d'éviter la propagation du COVID 19, il appartient au maire sortant de convoquer le conseil municipal en limitant l'ordre du jour et en l'organisant "sans public".

Dans ces conditions, l'installation du conseil municipal de Poulainville se déroulera le samedi 21 mars sans public.

## Attestation de déplacement

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de déplacement dérogatoire.

Ce document pourra être photocopié, téléchargé sur le site du Ministère de l'Intérieur ou écrit sur papier libre.